

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant 707253 NB Inc.	Numéro de permis 2019573	Date d'inspection Le 01 octobre 2025	
Nom de l'établissement Au pays des merveilles		Numéro de téléphone (506) 532-9536	
Adresse 162 chemin Cormier Village Grand-Barachois NB E4P 7A4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Veronique Berube		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	15 août 2025	01 oct. 2025
Commentaires : Une photo de la copie du certificat de secourisme valide a été envoyée à la Mentore en Assurance de la Qualité par courriel. La lacune est maintenant conforme.			
Commentaires généraux			
Une photo de la copie du certificat de secourisme valide a été envoyée à la Mentore en Assurance de la Qualité par courriel. La lacune est maintenant conforme.			
Aucune visite sur les lieux n'a été effectuée.			

original signé par
Veronique Berube

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 02 octobre 2025

Date

original signé par
Christine Gallant

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 02 octobre 2025

Date